

Accusé de réception en préfecture 047-200668948-20240327-DE_013_2024-DE Date de réception : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	27 648 598	8,57		28 905 000	2 477 159	8.57	2 477 159
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 509 186	25,81		2 612 000	674 157	25.81	674 157
Taxe d'habitation additionnelle	4 336 114	9,58		4 163 000	398 815	9.58	398 815
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	6 192 827	31,80		6 549 000	2 082 681	31.80	2 082 582
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		3 550 131	Total	5 632 713
			Total des CFE unique, de zone et éolienne		2 082 681		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	3 550 131 =	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>	
CFE éolienne	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 312 626	331 395	147 326	73 290	960 947	0	-108 645	5 716 939

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
5 632 713		5 716 939		11 349 652

À Nérac Le 27/03/2024 Pour le Groupe
À AGEN Le 14 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, CAROLINE PERNOT

Le 27/03/2024 Pour la Préfecture,



Accusé de réception en préfecture
 047-20068948-20240327-DE_013_2024-DE
 Date de télétransmission : 02/04/2024
 Date de réception préfecture : 02/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	128 086
d. Exonérations de longue durée	887
Taxe foncière non bâtie	2 138

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 643 016
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	629 292
c. Par la loi (autres)	350

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	121 830
d. Centrales hydrauliques	1 003
e. Transformateurs électriques	96 747
f. Stations radioélectriques	93 290
g. Installations gazières et autres	18 525

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	13 933
b. Par la loi	2 733 947

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	2 980 658
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 331 968
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	62
b. Base minimum	91 286
c. Locaux industriels	737 656
d. Autres allocations	832

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. 75% moyenne nationale	>>>
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
31,78	>>>
31,80	>>>
31,78	>>>
>>>	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national	>>>	>>>
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :

a..... la diminution sans lien a été appliquée	
b..... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	0,999616	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	0,999448	>>>

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	50,82